



## Problème départ conjoint appartement en location

Par **Babii94**, le **08/07/2013** à **15:48**

Bonjour,

Je vais essayer de vous expliquer brièvement ma situation : j'ai enfin eu mon appartement par le biais de ma mairie après 5 ans d'attente, étant en couple au moment de la signature j'ai fait la même bêtise de rajouter monsieur que mon bail en tant que co locataire. Nous nous sommes séparés depuis, lui a perdu son emploi. Il est parti en Tunisie pendant plus d'un mois, à son retour je n'étais pas là car je suis actuellement dans le sud. Il ne m'a même pas prévenue de son arrivée car il devait récupérer ses affaires, sa voiture et me donner en main propre son courrier de démission du logement. Ne pouvant être sur place je lui propose de venir tout de même prendre ses affaires car une amie a les clés de l'appartement comme ça il lui donne la lettre en question, prends ses affaires et basta. Mais lui ne l'entends pas de cette oreille, il dit que je cherche à "foutre la merde", à lui mettre des bâtons dans les roues alors que je ne cherche qu'une seule chose c'est qu'il parte de chez moi !! Il m'a demandé de l'appeler, je lui ai demandé quel était le problème au fait qu'il vienne récupérer ses affaires sans ma présence et là il s'est énervé en me jurant qu'il allait faire appel à un mi serrurier pour changer la serrure et pouvoir rentrer chez "nous", et qu'il avait décidé de ne plus partir, qu'il allait me pourrir la vie (j'ai mon fils de 4 ans qui vit aussi avec moi) et que lui ne quittera jamais le logement. Il m'a également dit que j'allais souffrir et que c'était moi qui allait partir peu importe si je l'ai rajouté deux jours avant la signature du bail sur mon dossier légalement il est chez lui (il n'a pas tort mais quand même !). Alors voilà, dans un premier temps a-t-il le droit sans mon consentement de faire changer la serrure ?? (il me dit que si je dépose plainte il dira à la police que je ne voulais pas le laisser entrer) alors que c'est faux je ne veux juste pas qu'il y reste seul pour récupérer ses affaires je n'ai absolument pas confiance en lui. Et deuxièmement comment faire pour qu'il parte ? Il ne travaille pas !! Il ne paiera rien même s'il reste !! Merci pour vos réponses (je rajoute également qu'il y a une clause de solidarité sur le

bail et que je ne pareil pas le faire changer a mon nom uniquement)

Par **Lag0**, le **08/07/2013** à **15:59**

Bonjour,

Malheureusement, légalement, il est autant chez lui que vous êtes chez vous dans ce logement.

Vous n'avez aucun moyen de l'obliger à partir.

Et c'est bien vous qui vous mettez en tort en l'empêchant d'entrer et d'habiter chez lui.

Par **Babii94**, le **08/07/2013** à **16:04**

Il était convenu qu'il démissionne du logement aujourd'hui avec un courrier et qu'il passe récupérer ses affaires. Je ne lui ferme pas les portes, je lui ai dis qu'une amie passera ouvrir la maison pour qui récupère ses affaires car ne m'ayant pas prévenu de son retour j'ai gardé toutes les clés avec moi

Par **Marion3**, le **08/07/2013** à **16:34**

Bonjour,

Si votre ex-compagnon quitte le logement, il doit envoyer un courrier Recommandé AR en ce sens à l'office d'HLM ou à l'agence qui gère les logements (et non vous remettre un courrier). Tant qu'il n'aura pas envoyé ce courrier, il aura autant de droit sur ce logement que vous.

Cdt

Par **Babii94**, le **08/07/2013** à **16:37**

Bonjour !

Je le sais déjà merci ! Mais le problème cest se mnt il ne veux plus faire ce courrier ! Il est trop fière il ne travail plus et ne peux rien assumer financièrement. Je ne vais tout de même pas le laisser a son aise chez moi et tout payer pour ses beaux yeux ? J'ai un enfant de 4 ans, e ne comprends pas sa réaction puisque il peut a tout moment retourner chez son père, sa mère ou son frère ils l'hébergeront volontier ! La seule chose qu'il veut c'est me pourrr le quotidien et ça malheureusement au yeux de la lois ça ne compte pas.

Par **Marion3**, le **08/07/2013** à **18:55**

Alors, je ne vois qu'une solution pour vous, donnez votre préavis et essayez de trouver un autre logement.

Vous n'avez aucun droit de l'empêcher de vivre dans cet appartement, ni d'ailleurs aucun droit de changer la serrure.

Cdt

Par **Babii94**, le **09/07/2013** à **00:34**

Mais je ne cherche pas à changer la serrure ! C'est lui qui m'a dit ça ce soir s'il n'avait pas ses clés ! Alors de un je n'ai que mes clés et pas les siennes et de deux je lui ai dit que une bonne amie à moi avait un deuxième trousseau à moi et que s'il voulait absolument récupérer ses affaires elle pouvait lui ouvrir la porte .

Par **Lag0**, le **09/07/2013** à **08:23**

[citation]Je ne vais tout de même pas le laisser à son aise chez moi [/citation]  
Vous n'arrivez pas à comprendre que c'est autant chez lui que chez vous !

Par **Babii94**, le **09/07/2013** à **11:08**

Je l'ai compris par rapport au bail car je l'ai rajouté très peu de temps avant la signature quelle grosse erreur de la part !

Monsieur Ne travail plus, il veut péter la serrure et si s'installer en ne payant rien, voilà ce qu'il m'a dit : " tu payera tout loyer, courses,charges et moi je resterai la car je ne travail plus, tu n'auras pas le choix de toute façon car ai tu ne payes pas c'est ton appartement que tu perds"

Donc si je comprends bien la loi protégé ces petits cons de services qui veulent nous mettre dans la merde ! Désolé pour le vocabulaire employé mais la ça devient vraiment n'importe quoi !!!

Par **amajuris**, le **09/07/2013** à **11:44**

bjr,

ne reprochez pas aux autres vos propres erreurs;

vous avez signé à deux un bail d'habitation alors que rien ne vous y obligeait avec sans doute une clause de solidarité.

donc comme répété par les intervenants précédents, il est locataire au même titre que vous.

votre seule solution c'est de donner votre congé de votre appartement mais avec la clause de

solidarité, s'il ne paie pas, vous serez contraint de payer.  
je vous conseille de prendre contact avec l'adil ou avec un avocat spécialisé en droit  
immobilier ou même expliquez votre situation à votre bailleur.  
cdt

Par **Babii94**, le **09/07/2013** à **11:46**

Merci pour vos réponses,

Je compte prendre rdv avec un avocat conseil effectivement pour trouver une solution a cette  
situation.